

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 63 (1918)
Heft: 9

Artikel: L'artillerie lourde de campagne avant la guerre [fin]
Autor: Mayer, Emile
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-340071>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

REVUE MILITAIRE SUISSE

LXIII^e Année

N^o 9

Septembre 1918

L'artillerie lourde de campagne avant la guerre.

(FIN)

III

Pendant que ces mesures étaient prises de l'autre côté des Vosges, l'armée française, sans négliger de se tenir au courant, s'abstenait avec obstination de suivre le mouvement. Elle y était poussée par sa foi aveugle dans l'offensive. Elle contestait, en effet, l'utilité du matériel puissant dans l'attaque. Elle voyait les graves inconvénients de son poids, la difficulté de son transport, de son installation, de sa mise en batterie, de son réapprovisionnement en munitions. Elle perdait de vue que les Allemands, eux aussi, ont l'esprit nettement offensif, et qu'ils ont pourtant adopté ces pièces lourdes avec l'intention de les engager sur les champs de bataille, avec l'espoir de leur y faire jouer un rôle nouveau et d'en tirer de grands avantages.

Une conception que je crois fautive, une doctrine que je crois néfaste, ont déterminé l'opposition des gens du métier à accepter les engins nouveaux. Car ce n'est point par ignorance qu'ils les ont écartés. Ils étaient renseignés. Aucun des renseignements donnés par le capitaine Gluck n'était inédit, confidentiel, mystérieux. On n'avait qu'à regarder pour voir.

Ce n'est pas qu'on n'ait absolument rien fait. Le besoin d'imitation qui nous pousse détermina un mouvement de l'opinion, et le haut commandement crut devoir céder à sa pression. Mais il le fit chichement, et on peut dire qu'il fit semblant de céder, plus qu'il ne céda. Il crut avoir assez fait,

d'abord, en introduisant dans nos équipages de campagne le canon de 155 T. R., puis en courbant la trajectoire du 75 par un artifice de champ d'expériences.

Le 155 T. R., couramment dénommé Rimailho, du nom de son très ingénieux inventeur, dérive directement du 75 créé par le colonel Deport. On sait que cette bouche à feu se compose essentiellement d'un tube qu'une simple clavette maintient réuni à son support. Dès lors, l'idée devait venir — et elle est venue au colonel Rimailho (alors capitaine) — d'enlever la clavette, de séparer le tube de son support pour les déplacements, et de le placer sur une voiture spéciale pendant les transports, sauf à le réunir de nouveau à son support, en arrivant sur la position de batterie, afin de reconstituer la pièce et de la mettre en état de tirer. On décompose ainsi la charge en deux parties, et on peut diviser un canon lourd de façon à ce qu'aucun de ses éléments ne pèse plus qu'un canon léger.

A la vérité, il faut y employer deux voitures au lieu d'une, ce qui alourdit les colonnes, ce qui les rend plus encombrantes. Et cet inconvénient, ainsi que celui qui résulte de la complication de la mise en état de service — entraînant un retard dans l'ouverture du feu — compense peut-être largement l'avantage de la portée des projectiles, de leur puissance, et du tir courbe qu'il est possible d'exécuter.

On n'a pas attendu la sanction de la guerre pour s'en rendre compte, et, quelques mois avant qu'elle éclatât, le capitaine Gluck formulait avec netteté, dans les termes que voici, son jugement, tant favorable que critique, sur le canon Rimailho :

La grande valeur technique de cet engin, sa souplesse de manœuvre et sa mobilité le firent adopter.

Mais cette mobilité s'est révélée, à l'épreuve, inférieure à celle admise par les règlements, et, depuis longtemps, le 155 T. R. est considéré par beaucoup d'artilleurs comme trop lourd et trop encombrant pour des opérations de campagne, et incapable de manœuvrer en batteries montées dans des terrains lourds (par exemple, dans la Woevre).

D'ailleurs, la prétendue mobilité du 155 T. R. était chèrement achetée. En effet, elle a été obtenue grâce à la séparation du canon et de l'affût, de sorte que son transport nécessite deux voitures

au lieu d'une et qu'en conséquence, pour la mise en batterie, il y a une opération de montage, très simplifiée, il est vrai, mais qu'il faut faire sur le champ de bataille, ce qui est un inconvénient.

De plus, pour avoir à pied d'œuvre un approvisionnement suffisant, l'adoption du calibre de 155 auquel on tenait pour conserver le tube de 155, dont les qualités balistiques étaient remarquables, entraîna l'organisation de la batterie à deux pièces seulement : « *En sorte, dit un écrivain militaire¹, que, s'il arrive un de ces bien minimes incidents si fréquents à la guerre, même aux grandes distances (conducteurs tués, attelage qui tombe, traits cassés, appareils faussés ou détériorés par le tir adverse, etc.), on arrivera en position avec deux tubes et un affût, deux affûts et un tube, c'est-à-dire avec un seul canon.* »

Hâtons-nous de dire que cet inconvénient a disparu, car on a récemment décidé que les batteries de 155 T. R. seraient à 4 pièces, comme celles de 75. Mais on a dû renoncer, de ce fait, à leur laisser la même composition en personnel et en chevaux qu'aux batteries de 75, comme on se l'était proposé en s'en tenant à la batterie de 2 pièces ; en sorte qu'aujourd'hui une batterie de 155 T. R. comprend 32 voitures et constitue un organe assurément fort lourd et encombrant.

Au point de vue mécanique, le 155 T. R. est une pièce très remarquable. Certains officiers reprochent cependant à la complication de son mécanisme de créer des incidents fâcheux en cours de tir, auxquels il serait difficile à des sous-officiers ordinaires de porter remède.

Le 155 T. R. peut tirer 2 à 3 coups par minute ; mais il faut compter, semble-t-il, avec la grande fatigue des tireurs : au bout de 10 minutes de tir, on n'arrive qu'à un ou deux coups au plus à la minute.

Le projectile pèse 40 kilos environ ; mais la portée est insuffisante : 6500 mètres seulement (l'obusier de 15 allemand porte à 7500 mètres).

Les caissons ne renferment que 23 projectiles (le caisson allemand en contient 36), et, si l'on peut reprocher aux matériels lourds l'insuffisance de leur rendement, nulle voiture d'artillerie n'est plus qualifiée pour encourir ce reproche que le caisson du Rimailho !!

Quant à l'emploi tactique du 155 T. R., il est assez difficile de le préciser : la pièce ne répond pas complètement au but qui l'a fait créer. Ou, plus exactement, elle a été créée sans un but bien net : « *A l'inverse de ce qui devrait se produire, a-t-on écrit, la réalisation technique avait devancé la demande tactique.* »

Il semble en tout cas qu'on n'ait pas en vue un emploi méthodique de l'artillerie lourde pour la destruction de l'artillerie ennemie. Le règlement de manœuvre du 155, paru en 1912, dit seulement : « *Les batteries lourdes pourront entreprendre des tirs de démolition contre du matériel d'artillerie, lorsque les objectifs ne pourront être battus par les batteries de 75 ou ne seront aperçus que du haut de la voiture-observatoire.* »

Il semble, d'après ce même règlement, que le 155 ne sera employé qu'en vue de missions tout à fait spéciales et déterminées. « *Les objectifs, dit-il, seront ceux contre lesquels les autres moyens dont dispose le commandement restent inefficaces. Ce seront, en principe,*

¹ Capitaine Culmann : *Choses d'Allemagne.*

ceux dont la constitution matérielle exige, pour leur désorganisation l'intervention de puissants moyens de démolition, principalement les points d'appui les plus résistants (villages, agglomérations, fermes, bois, etc.), surtout lorsque la désorganisation devra s'étendre en profondeur, le tir courbe du 155 ne limitant pas son efficacité aux lisières. »

Il suit de là que, sauf dans des cas particuliers (par exemple renforcement d'une position), le rôle de l'artillerie lourde ne peut être fixé à l'avance. Celle-ci est une *artillerie de réserve* ; on en a fait un *organe d'armée*.

« *L'artillerie lourde, a-t-on dit, est une massue dans les mains du commandant de l'armée.* » L'expression fait image ; mais, comme conception tactique, c'est plutôt vague ! !

En tout cas, on ne saurait demander aux 12 ou 16 canons de 155 T. R. d'une artillerie lourde d'armée d'être partout et de riposter sur tout le front aux trop nombreux obusiers allemands ; dès lors les deux ou quatre canons qu'on emploierait sur un front déterminé n'avanceraient pas beaucoup les affaires. En revanche, ce serait autant de perdu pour l'instant décisif.

Normalement, donc, c'est avec les seules batteries de 75 qu'il possède, que le corps d'armée français se présenterait aujourd'hui à la bataille.

La perfection de ce remarquable canon a eu, en effet, cette conséquence qu'on a voulu n'employer que lui. On l'a considéré comme capable de toutes les besognes, et on a décidé de l'en charger. Et, comme, construit pour donner des trajectoires tendues, il était impuissant à faire du tir vertical, on a imaginé de recourir à un expédient de polygone pour courber sa trajectoire.

Dans les commissions d'expériences, à côté d'études de balistique extérieure, on est amené à mesurer la résistance du canon ou celle de l'affût, la force du recul, les pressions exercées sur les parois de l'âme, etc. Dans les recherches de ce genre, peu importe ce que devient le projectile une fois qu'il est sorti de la bouche de la pièce. Et, comme il peut y avoir intérêt à ce qu'il n'aille pas trop loin, ne fût-ce que pour éviter des accidents ou pour faciliter la récolte des caffûts, on a pris des dispositions pour qu'il éprouvât, de la part de l'air, une résistance qui retardât sa marche, qui diminuât par conséquent sa portée, ce qui entraînait une augmentation de la courbure de la trajectoire. La forme effilée de la tête ogivale favorise la pénétration dans l'air. En munissant cette tête d'un plateau, d'une collerette, d'une rondelle perpendiculaire à l'axe de tir, on rend cette pénétration moins aisée, on

créé un obstacle à la projection de l'obus. En fin de compte, on arrive au résultat cherché.

C'est cette pratique des terrains d'expériences que le capitaine Malandrin eut l'idée d'étendre aux champs de bataille.

Pour ingénieux que soit cet expédient, ce n'est qu'un expédient, et qui, de plus, est peu efficace. Je ne crois pas utile d'énumérer tous les reproches qu'on peut lui adresser. On les trouvera indiqués dans *L'artillerie française en face de l'artillerie lourde allemande*. Le pire de tous ceux qu'il encourt, c'est d'avoir fait écarter des solutions meilleures. On était à peu près décidé, au début de 1913, à construire des obusiers, lorsque l'adoption du procédé Malandrin détermina le Ministre à y renoncer. On déclara que le 75 pouvait dès lors se transformer à volonté en obusier. (On aurait pu dire : en mauvais obusier, si tant est que ce terme soit applicable.)

Avec la foi dans l'offensive, c'est l'admiration pour le 75 qui nous a aveuglés, l'opinion ayant été dirigée par les hommes qui avaient pour ce canon une tendresse presque paternelle — et pour cause.

Le général Langlois a fait la théorie du matériel à tir rapide avant que le colonel Deport créât ce matériel. Dans quelle mesure a-t-il été l'instigateur des recherches qui ont abouti à cette création ? Y a-t-il eu simple coïncidence ? Peu importe. Ce qui est certain, c'est que, dans son cours de l'Ecole de guerre (publié sous ce titre : *L'artillerie en liaison avec les autres armes*), il avait fixé avec une extrême précision les caractéristiques essentielles que les techniciens devaient réaliser.

De son côté, le général Percin a eu une part prépondérante dans la détermination des moyens à employer pour obtenir de l'engin nouveau son maximum de rendement tactique. Ses travaux ont fait faire des progrès considérables à la mise en œuvre scientifique et industrielle du tir rapide. Le canon de 75 lui appartient donc un peu. S'il ne l'a pas conçu, s'il ne l'a pas mis au monde, il a fait en quelque sorte son éducation.

On comprend que les sommités de l'artillerie se soient attachées avec passion à cette pièce, qu'elles l'aient vue avec com-

plaisance et partialité, qu'elles l'aient défendue avec acharnement.

D'autres officiers y mettaient la même ardeur : entre autres, les généraux Dumézil et Buat, qui, s'ils n'étaient pas alors au sommet de la hiérarchie, jouissaient d'une très grande influence : l'un, comme secrétaire du Comité technique de l'armée, et chargé à ce titre de l'élaboration de tous les règlements ; l'autre, comme disciple de prédilection et héritier présomptif du général Bonnal.

La guerre actuelle devait donner, pour un temps, au général Dumézil la direction du service de l'artillerie au ministère de l'armement. Elle devait faire du général Buat, pour un temps, le chef du bureau des opérations militaires au grand quartier général.

Le premier avait été à la tête du cours de tir de campagne, auquel le second avait appartenu comme professeur. Ils étaient des virtuoses en canon de 75 ; ils savaient jouer admirablement de cet instrument ; ils connaissaient toute la gamme de ses ressources. Aussi étaient-ils naturellement portés à lui attribuer tous les mérites, à le croire apte à tous les services, à le charger de toutes les besognes. Or, sur beaucoup d'autres points, ils ne partageaient pas les idées du général Percin. Toute l'armée connaissait les dissentiments graves qui s'étaient élevés entre celui-ci et le général Dumézil, alors colonel. De ce que, séparés pour tout le reste, ils fussent d'accord pour proscrire le canon lourd, on devait naturellement conclure que celui-ci méritait largement cette proscription.

C'est le général Langlois qui mena la campagne. Il le fit avec sa fougue et son autorité ordinaires, s'élevant avec force contre les principes adoptés par l'armée allemande. Il se refusa à admettre que la défense pût briser l'attaque, ou qu'elle l'obligeât à s'arrêter, et qu'il fallût appeler le canon à l'aide, pour accabler l'ennemi sous une grêle d'obus, pour l'user à force de rafales, sans rien exposer à ses coups.

Ne laissons jamais pénétrer chez nous une pareille conception de la guerre, — écrivit-il éloquemment. — Après une dépense effroyable de munitions sur des points d'appui peut-être occupés par des forces insignifiantes, nous ne serions pas plus avancés qu'au paravant, mais nos coffres seraient vides.

C'est ainsi qu'il devint l'adversaire irréductible de l'artillerie lourde, dont l'emploi lui paraissait inconciliable avec notre esprit d'offensive. Accessoirement, il faisait valoir les inconvénients qu'il y a à se servir de deux engins différents, pour deux besognes différentes, si on peut faire face à ce double rôle avec un seul engin. Le principal argument qu'il invoquait tenait dans cette idée, que la manœuvre seule peut procurer la victoire, que manœuvrer implique de la souplesse, et que la possession d'un matériel lourd enlève toute souplesse aux troupes qui en sont pourvues.

Dans un livre, d'ailleurs très remarquable, qu'il a fait paraître au début de 1914 (*Le Combat*), le général Percin ne condamne pas avec moins d'énergie l'emploi de pièces tirant à 7 ou 8 kilomètres.

Quel effet, demande-t-il peut-on attendre de bouches à feu tirant à des distances telles que leurs coups ne sont pas observables ? Ne risque-t-on pas d'envoyer ses projectiles sur des villages abandonnés, sur des tranchées inoccupées, sur des murs derrière lesquels il ne se passe rien du tout ? Ne serait-on pas exposé à atteindre des troupes amies, alors qu'on croirait faire feu sur les ennemis ? Et ces batteries, qui s'établiraient sans doute fort loin de l'infanterie, comment se tiendraient-elles en liaison avec celle-ci, pour éviter des méprises du même genre ?

En vain pense-t-on que, grâce à leur grande portée, les batteries lourdes échapperont à l'action des batteries légères : ces dernières, en effet, n'ont qu'à se rapprocher suffisamment, soit en profitant de l'obscurité de la nuit, soit en se coulant, de jour, par des chemins défilés aux vues.

De ces considérations, le général conclut :

« Il ne reste à l'artillerie lourde, des qualités que lui attribue le règlement de 1910, que l'aptitude à exécuter le tir courbe. »

Or, ajoute-t-il, « je ne crois que très modérément à la nécessité du tir courbe. » Il dit encore :

Je ne crois ni aux effets destructeurs des gros calibres, ni à l'utilité que présenteraient ces effets, si on pouvait les réaliser sur le champ de bataille. Le règlement de 1910 ne paraît pas y croire plus que moi.

En revanche, l'auteur du *Combat* proclamait que nous avions trop de canons ; il recommandait de ne les engager que progressivement, et ses disciples allaient répétant que « l'artillerie neutraliserait seulement et détruirait peu » (capitaine Bourguet), et qu'il faudrait qu'elle soit économe de son tir. » (Commandant Morelle.)

Ce dernier écrivain militaire, qui a de l'humour, et qui manie volontiers l'ironie, demandait si jamais « l'horizon pourrait présenter une ligne continue, une muraille de Chine ». Et il ajoutait péremptoirement, sur un ton narquois :

Qui donc a songé à abattre cette ligne sans lacune ?
Ce serait la négation du bon sens.

Le général Buat a développé ses idées dans les chroniques qu'il donnait à la *Revue du Mois*, dans son *Artillerie de campagne*, éditée en 1911.

S'inspirant du cours professé à l'École de guerre par le général Fayolle, il déclare — plus qu'il ne le démontre, — qu'il n'y a que deux sortes d'offensives qui puissent prétendre au succès final : c'est la « manœuvre en retraite » et l'« offensive retardée ». En d'autres termes, il n'admet pas qu'on attende ou qu'on provoque l'attaque pour — ensuite — la briser.

Quant à l'artillerie lourde de campagne, c'est très rapidement qu'il instruit son procès, en faisant remarquer que les Allemands l'ont créée pour pouvoir utiliser le matériel léger de siège qu'ils avaient été obligés de construire pour venir à bout des forts d'arrêt élevés sur notre frontière. Sans cette circonstance, ils n'y auraient jamais songé. C'est donc à adopter un pis-aller qu'ils se sont résignés.

Dès lors, y a-t-il lieu de suivre leur exemple et de s'engager dans la voie où ils ont été entraînés par les conditions spéciales en présence desquelles ils se trouvaient ?

On l'a fait, mais « il n'y a pas lieu de *trop* le regretter », ajoutait le général Buat (alors commandant).

Et il en donne ces deux raisons :

Si l'esprit d'imitation a décidé de la construction de ce matériel, le désir de faire mieux que l'adversaire a conduit à l'adoption d'un modèle qui, allié à une rare perfection, a l'avantage d'avoir

fait son apparition à une époque où, l'Allemagne s'étant mise elle aussi à élever des barrières fortifiées, l'adoption d'une artillerie d'armée par notre pays trouva une justification *qui lui faisait défaut jusqu'alors*.

Traduisez : On peut se consoler de l'adoption des batteries lourdes de campagne en pensant qu'elles serviront comme batteries légères de siège, à l'inverse de ce que les Allemands ont fait, eux qui ont utilisé comme matériel lourd de campagne les bouches à feu de leurs équipages légers de siège.

Le général Dumézil, il y a trois ans, — au début de 1914, — faisait des conférences et écrivait des articles pour démontrer que le 75 suffisait à presque toutes les besognes, en campagne. Dans la *Revue d'artillerie* de mars 1914, il condamnait les canons lourds en des termes qui méritent d'être reproduits.

Après avoir énuméré les trois propriétés caractéristiques de ces bouches à feu (emploi de projectiles gros et pesants, — grande portée, — tir courbe), il examinait successivement la valeur de chacune d'elles, et voici la substance de ses conclusions :

Sur le premier point : — La grosseur et le poids des projectiles produisent-ils l'effet d'écrasement matériel et surtout moral considérable que le règlement leur attribue ? — Non, car 40 kilos de métal portés par sept projectiles de 75, qui se répartiront autour de sept points d'éclatement voisins mais non confondus, feront sur le personnel meilleure besogne que 40 kilos en un seul projectile qui se répartiront autour d'un point unique.

Et qui est en droit d'affirmer qu'une troupe sera, par trois projectiles de 40 kilos éclatant en son milieu et produisant certaines pertes, plus effrayée du bruit et moralement plus ébranlée que par 20 projectiles de 6 kilos s'abattant sur elle dans le même temps, surtout si les pertes qui accompagnent ces dernières sont plus considérables ?

Sur le second point : — L'augmentation de portée ne s'obtient qu' « au prix de quelques sacrifices sur la légèreté, la maniabilité, la vitesse du tir... Si donc, pour tirer à 8000 mètres, un 120 L vaut et un 75 ne vaut pas, il n'en reste pas moins que, jusqu'à 6000 mètres, un canon de 75 vaudra mieux qu'un 120 L. »

Sur le troisième point: — Le raisonnement qui précède est applicable aux pièces qui font du tir courbe en lançant de gros projectiles : on les emploiera utilement chaque fois qu'on aura besoin de gros projectiles ; il sera indispensable de recourir à elles chaque fois qu'on aura besoin d'un angle de chute qu'elles seules donnent.

Mais, comme leurs propriétés, — de même que celles des canons à longue portée — n'existent qu'au prix de certains inconvénients, chaque fois que l'angle de chute qu'elles donnent et la grosseur du projectile qu'elles tirent ne sont pas indispensables, *leur emploi sera moins fructueux que celui du canon commun.*

Ces citations extraites d'écrivains qui comptaient comme les plus notables de l'arme (ou qui s'annonçaient comme devant l'être) montrent à quelle indifférence se heurtaient les partisans du matériel lourd de campagne. Leur voix à la tribune, leurs écrits dans la presse, restaient sans effet. Et c'est en vain que le capitaine Gluck terminait sa brochure par cette conclusion chaleureuse :

Loin de se croire, comme on le leur a reproché en Allemagne, les enfants gâtés de l'armée, c'est à apporter à l'infanterie une aide matérielle chaque jour plus puissante et un appui moral plus efficace, c'est à lui ouvrir le chemin de la victoire en la soustrayant le plus longtemps et le mieux possible aux coups de l'adversaire et en lui évitant le maximum de pertes, que les artilleurs travaillent dans leurs arsenaux et ailleurs.

Et s'ils réclament aujourd'hui de nouveaux canons, sans avoir cessé pour cela d'avoir confiance dans leur merveilleux 75, ce n'est pas de leur part imitation servile de ce qui se fait au delà de nos frontières, c'est une parade qu'ils estiment nécessaire.

Le gouvernement, retenu par le haut état-major, résistait à la pression de l'opinion publique, d'ailleurs peu éclairée. Il jugeait suffisantes les 21 batteries de 155 T. R. (soit 84 pièces, en tout et pour tout) que nous pouvions opposer aux 700 pièces de gros calibre des Allemands. Peut-être même regrettait-il d'en avoir fait la dépense, puisque le modèle Rimailho ne donnait pas entière satisfaction.

Aux manœuvres de 1912, l'armée française expérimenta bien une batterie d'obusiers de 105, système Schneider, et une batterie de mortiers de 220 ; mais, peu familiarisés avec ce genre de pièces, les officiers en furent plutôt embarrassés et, de la mauvaise utilisation de ce matériel, ses adversaires conclurent de nouveau à son inefficacité.

En 1913, on a, au contraire, obtenu d'excellents résultats en essayant d'atteler des canons de 120 long à des tracteurs automobiles, et on obtint ainsi une telle souplesse, une telle facilité de manœuvre, qu'on put entrevoir la possibilité d'utiliser sur les champs de bataille nos vieux canons de 120 L et de 155 C ou L (courts ou longs), qui existent en grand nombre dans nos arsenaux, et qui sont encore capables de rendre de grands services : l'événement l'a prouvé. Mais on s'en tint à cette constatation.

En janvier 1913, M. Etienne élaborait un projet de loi destiné à consacrer 420 millions de francs à l'amélioration de l'outillage ; une partie devait servir à l'acquisition de pièces lourdes, mais c'est à ce moment que l'invention décevante du capitaine Malandrin, sans compter la force d'inertie des bureaux peu soucieux de favoriser l'industrie privée, vint encore une fois tout remettre en question.

En mars 1914, pourtant, on engagea 450 millions de dépenses nouvelles pour la seule artillerie ; mais, cette fois encore, on s'occupait surtout d'augmenter le nombre des pièces et de créer une abondante réserve de projectiles. Les membres de la commission de l'armée insistèrent toujours pour la multiplication du matériel lourd déjà en service (155 T. R.) ; mais, soit qu'ils se reconnussent incompetents, soit pour toute autre raison, ils se gardèrent de se prononcer pour l'adoption de nouveau matériel.

C'est tout au plus si, en fin de compte, la loi des cadres du 15 avril 1914 porta à 58 batteries dont 24 de 155 T. R. le chiffre des ressources à créer en artillerie lourde, ces 58 batteries devant former cinq régiments. Bien entendu, on ne prévoyait aucun délai pour la réalisation de ce programme, et l'exécution n'en était pas encore amorcée, le plan d'exécution n'était même pas encore dressé lorsque la guerre éclata.

IV

Nous nous trouvâmes donc absolument démunis d'artillerie lourde, en face d'adversaires qui en étaient abondamment pourvus, et qui avaient la foi, alors que nous ne l'avions pas.

Quels enseignements cette épreuve a-t-elle apportés en ce qui concerne la question spéciale qui nous occupe ?

Certains théoriciens y ont trouvé la confirmation de leur hostilité contre le tir aux grandes distances. Comme je le disais en commençant, ils ont vu dans l'adoption du canon de tranchée, dont la portée est faible, la preuve de l'inutilité des fortes portées. Ils ont persisté à prétendre que, du moment qu'on envoyait des projectiles à des distances telles qu'on ne pouvait observer les points de chute ou les éclatements, et les effets produits, c'était pur gaspillage.

Le public n'a pas raisonné de même : les habitants des villes bombardées par des pièces éloignées de dix lieues, et qu'on n'avait aucun moyen de réduire au silence, pensèrent que nous nous trouvions en état d'infériorité. Ils pensèrent aussi que, malgré la censure, l'ennemi serait renseigné, non seulement par l'investigation aérienne, non seulement par l'espionnage, non seulement par les prisonniers, mais encore par les journaux locaux, par les lettres recueillies ou interceptées, sur les dégâts causés par leurs formidables projectiles. Dunkerque et Nancy en savent quelque chose. Bien d'autres, aussi.

Ceux des professionnels qui étaient au front n'ont pas hésité, eux non plus, à réclamer qu'on leur donnât les moyens d'agir de loin, qu'on les pourvût d'une artillerie puissante, qu'on les dotât d'assez de munitions pour leur permettre ce gaspillage si critiqué, qui était considéré jadis comme criminel, — la véritable infanterie est avare de son feu, disait Bugeaud (et on avait étendu cette maxime aux autres armes), — et que certains novateurs considéraient pourtant comme la caractéristique de la tactique des feux de l'avenir.

Bien des fois j'ai été amené à traiter cette question ici même : en particulier, dans la livraison d'août 1909¹, j'ai formulé des réserves contre l'intransigeance avec laquelle le général J. Colin, alors commandant, réclamait le tir ajusté, celui dans lequel aucun coup n'est perdu, tandis que je croyais

¹ *La pratique du tir avec le canon de 75*, p. 650.

à l'utilité de rafales destinées à interdire une zone de terrain déterminée.

On fera bien, — écrivait mon très éminent camarade¹, — de se mettre en garde, surtout dans le cas de la défensive, contre les prétendus tirs de neutralisation, où la consommation de projectiles n'est compensée par aucun résultat sérieux, et qui déguisent mal un aveu d'impuissance. Notre arme cessera d'exercer le moindre effet moral dès qu'on la jugera inoffensive ; elle doit se proposer d'obtenir des effets matériels et employer les méthodes qui peuvent les procurer : c'est la seule manière de neutraliser l'ennemi.

Quel est l'artilleur aujourd'hui, — et surtout peut-être quel est le fantassin, — qui méconnaîtrait la puissance effective de ces tirs de barrage qui, pourtant, ne sont dirigés contre personne, mais qui arrêtent tout le monde parce qu'ils peuvent atteindre tout le monde ?

Si insuffisante qu'elle ait été, malheureusement, l'expérience que j'ai acquise sur le front m'a apporté quelques faits probants, dont je me bornerai à citer les deux plus saillants.

Devant Nieuport, nous savions que les batteries adverses étaient hors de notre portée, mais nous en prenions gaîment notre parti, tant que notre position n'était pas repérée. Et, en général, elle ne l'a pas été. Quand elle l'a été, on était quitte pour en prendre une autre, à la première accalmie. Nous nous réjouissions de voir tomber d'énormes projectiles sur les routes où personne ne passait, dans des prés où paissaient quelques vaches. Certains carrefours étaient particulièrement visés ; mais, faute d'un réglage suffisant, les projectiles allaient s'accumuler dans un champ voisin à quelque cent mètres de là.

Mais, un jour, à la lisière du bois que nous appelions triangulaire à cause de la forme de son périmètre, une maisonnette fut atteinte par un simple obus de 105. Une quarantaine d'hommes s'y trouvaient, et ils se croyaient bien à l'abri. Dix-neuf furent tués sur le coup, et dix-huit furent blessés dont quelques-uns grièvement, voire mortellement. La divi-

¹ Depuis la rédaction de cet article, ce remarquable penseur, cet auteur de tant de livres d'histoire militaire a été tué d'un éclat d'obus en Macédoine. Qu'on me permette d'exprimer ici la profonde douleur que cet événement déplorable cause à tous les officiers laborieux, à tous ceux qui connaissent l'œuvre de J. Colin.

sion en éprouva une émotion qui persista pendant plusieurs jours.

J'ai déjà conté l'autre fait, qui ne laisse pas, ce me semble, d'être assez topique.

L'état-major de notre division et le mien étaient installés, en décembre 1914, à Oost-Dunkerque-Plage, petite station du littoral. Nous y vivions fort paisiblement, nous considérant, sans trop savoir pourquoi, comme étant à l'abri du danger. Le 7, nous subîmes un tout petit bombardement : tout juste quarante-cinq coups tirés, au petit bonheur, toujours avec du 105. Ces quarante-cinq obus firent plus de bruit que de mal. Les seuls préjudices directement causés à l'armée se bornèrent à trois chevaux tués et à un militaire blessé. Et nous trouvâmes, sur le moment, que le jeu n'en valait pas la chandelle, comme on dit.

A la réflexion, nous changeâmes d'avis.

Le militaire blessé était le général Trumelet-Faber, notre divisionnaire. Il traina dix-sept mois d'hôpital en hôpital, et finit par mourir misérablement, ayant coûté inutilement, pendant ce temps, une trentaine de mille francs à l'Etat, qui a encore à payer une pension annuelle à sa veuve, tant qu'elle vivra. Sans parler des chevaux tués, on voit que, en cette occurrence, les Allemands en ont eu pour leur argent.

Mais il convient de ne pas s'arrêter aux conséquences directes et d'ordre purement militaire. Et il ne faut pas non plus envisager le détriment matériel en écartant le préjudice moral. Les troupes furent péniblement impressionnées en se rendant compte une fois de plus de leur impuissance à faire subir à l'ennemi un sort analogue. Elles avaient conscience de ne pouvoir venger leur mort en exerçant la loi du talion. Il a fallu un certain temps au commandement de la division, brusquement désorganisé et péniblement impressionné, pour se reconstituer et se ressaisir. Voulant se mettre à l'abri d'un nouveau bombardement, il alla se loger à Furnes, c'est-à-dire à peu près trois fois plus loin des tranchées, et, par conséquent, il perdit le contact des défenseurs, au moment où il y avait besoin de soutenir leur moral. Rien de tout ceci n'est sans influence sur la conduite des opérations et la bonne marche du service.

Mais il y a plus. Car les considérations militaires ne sont pas tout. Le village avait été jusqu'alors respecté. Quand les obus eurent éventré les habitations et détruit le mobilier, les soldats se dirent que mieux valait profiter des ressources que contenaient les maisons et que risquait de détruire soit un nouveau bombardement, soit simplement la pluie entrant par les murs lézardés et les toitures défoncées. Et on pilla, avec d'autant moins de scrupules que l'état-major avait abandonné la place. Les propriétaires ont perdu là plusieurs dizaines de mille francs. Et la discipline n'y a rien gagné.

Il s'agit ici d'un tir médiocrement exécuté, je le répète, dans lequel la plupart des coups ont été perdus, car une vingtaine sur quarante-cinq se sont égarés sur la plage ou dans les dunes ou sur des terrains vagues. Qu'eût-ce été si le feu avait été bien réglé et ajusté ?

Il faut, je crois, mal connaître l'âme humaine pour ne pas croire à la valeur morale des canons à longue portée. Et pourtant on ne saurait trop admirer la philosophie et la résignation avec lesquelles soldats et civils ont accepté leur sort, « encaissant » avec sérénité tout ce qu'ils recevaient, ne songeant pas à se plaindre de l'incurie qui leur attirait ce désagrément et qui les avait mis dans un état d'infériorité dont ils ne pouvaient pas ne pas se rendre compte.

Un mouvement unanime poussa le commandement et l'opinion publique à réclamer les pièces lourdes dont on constatait si cruellement et si tardivement la nécessité.

L'effort de l'industrie française, effort assez mal dirigé d'ailleurs pendant les premiers mois, sinon les premières années, et le concours donné (ou prêté ou vendu) par les usines étrangères, ont permis de rétablir l'équilibre si dangereusement compromis par les idées fausses qui avaient présidé à la préparation de la guerre. Ce n'est pas que la création du matériel nouveau ne se soit ressentie de la hâte de l'improvisation. Sans doute, il y avait des modèles à l'étude, il y en avait même qui avaient été soumis à des essais. Mais aucun n'était au point. Il a fallu procéder à des recherches dont

beaucoup n'ont pas été heureuses. Au surplus, on n'avait pas le personnel nécessaire. On a dû le recruter et le former hâtivement. On sait combien nous avons eu à souffrir en 1870 de ne pas avoir des canonniers préparés à servir les mitrailleuses et des cadres préparés à s'en servir. Les Allemands avaient une doctrine d'artillerie lourde ; ils avaient la pratique de ce matériel ; ils avaient étudié son mode d'emploi ; ils possédaient déjà un embryon d'esprit de corps et de tradition. Nous avons dû apprendre notre métier à force de tâtonner sur ce champ de bataille qu'on appelle le front. De sorte que c'est petit à petit, et péniblement, que nous sommes arrivés à une conception juste de notre devoir.

Si l'artillerie de campagne à grande puissance a fait victorieusement ses preuves au cours de cette guerre, si elle compte aujourd'hui peu de détracteurs, il ne faut pas croire que notre infériorité en artillerie lourde soit la cause unique de nos revers en 1914. Elle n'en est même pas la cause principale, quoique beaucoup de gens le disent. Elle a joué, dans les rencontres de cette période un rôle relativement effacé, bien moindre assurément que le prédisaient leurs partisans les plus convaincus.

Celui d'entre eux qui est peut-être le plus qualifié pour émettre une opinion le confessait récemment, avec une parfaite loyauté, dans une lettre de laquelle je crois devoir transcrire ou résumer certains passages.

Eussions-nous eu la plus belle et la plus puissante artillerie lourde, nous n'aurions pas su (ou pu) nous en servir.

L'habileté de nos adversaires à utiliser le terrain et, en particulier, à masquer leurs batteries a fait que, *sans avions*, nous aurions été, de toute façon, impuissants à les détruire, ou même à les neutraliser seulement.

Toutes nos attaques étaient donc vouées à un échec certain : tirs de mitrailleuses et tirs de barrage suffisaient à l'expliquer.

Or, tout le monde sait combien nous étions pauvres en avions, en 1914, et combien nous savions mal nous servir des quelques rares avions que nous possédions.

En revanche, l'artillerie lourde allemande n'a pas répondu à ce moment aux espérances que ses adeptes avaient fondées sur elle, de l'autre côté du Rhin : en particulier, elle n'a à peu près nulle part réalisé la destruction escomptée de notre artillerie de campagne. (Sans parler de ce que j'ai vu moi-même, je me réfère à un récent article de Hanotaux dans la *Revue des Deux Mondes*, sur les combats des Ardennes, article dans lequel le fait que j'avance est bien mis en lumière.)

Il en résulte que, si nous nous étions tenus sur une sage défensive, point n'eût été besoin alors d'une colossale artillerie lourde : nos tirs de barrage de 75 auraient fait subir partout aux Allemands les pertes qu'ils ont éprouvées au plateau d'Amance et sur la Marne. Je suis convaincu que le territoire national n'aurait jamais été envahi. Encore n'avons-nous pas utilisé le 75 au plein de son rendement : nous avons négligé avant la guerre l'étude du tir sur buts invisibles (conséquence d'ailleurs de notre pauvreté en aérostats et de la folie des raids auxquels on sacrifiait tout, dans l'aviation).

Bien entendu, la France ayant été envahie, et la bataille de la Marne ayant limité l'avance de l'envahisseur, le problème changeait entièrement de face. Nos adversaires n'ont pas hésité à appliquer alors le principe de l'« offensive limitée », dont les théoriciens parlaient déjà chez eux en 1859.

A l'appui de cette assertion, mon correspondant invoque le livre si remarquable du général von Cammerer sur l'*Evolution de la stratégie au XIX^e siècle*. Il ajoute que la possession de canons lourds, si elle a permis de nous faire beaucoup de mal, ne leur a pourtant pas donné une telle supériorité qu'ils aient pu percer notre front. Et, par conséquent, on a tort d'attacher une importance excessive à l'artillerie à grande puissance. Mais on n'a pas moins tort de lui dénier toute importance. Et cette conclusion de juste milieu servira de moralité aux considérations qui précèdent, comme du reste à la plupart de celles auxquelles l'art militaire donne lieu.

Lieutenant-colonel E. MAYER
(Emile Manceau).

